



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 26 juin 2018

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 25 JUIN 2018

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 25 juin 2018:

1. 44 membres étaient présents, 8 excusés, 1 absent (M. Steve Pellaton) et 1 arrivée tardive ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour modifié de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 ;
4. Le Conseil Communal a accepté le préavis municipal N°08/2018 : Demande de crédit de CHF 37'200.— pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du village ;
5. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal N° 06/2018: Rapport de gestion 2017;
6. Le Conseil Communal a accepté à une large majorité le préavis municipal N° 07/2018: Comptes 2017 ;
7. Le Conseil Communal a accepté avec à une large majorité le préavis municipal N° 09/2018 : Demande de crédit de CHF 29'000.—pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE)
8. Le Conseil Communal a procédé à l'élection des membres du bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2018-2019 :

Président	M. Jean-Pierre Vuille
1 ^{er} Vice-Président	M. Christophe Patarin
2 ^{ème} Vice-Président	M. François Esselborn
Scrutatrice	Mme Gwendoline Nydegger
Scrutatrice	Mme Méliné Vincent
Scrutateur suppléant	M. Philippe Esseiva
Scrutatrice suppléante	Mme Fanny Weinmann

La séance est levée à 22h05

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 25 juin 2018.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 7 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA